



SERVICE DIRECTION GENERALE

DOSSIER DC/GG

TELEPHONE 02 40 01 61 40

COURRIEL secretariat.general@pontchateau.fr

OBJET Réouverture des commerces de proximité

**Sous-Préfecture de l'arrondissement
de Saint-Nazaire
1 rue Vincent Auriol
44600 SAINT-NAZAIRE**

Pont-Château, le 2 novembre 2020

Monsieur le Sous-Préfet,

Les mesures de confinement annoncées par le Président de la République, ce mercredi 28 octobre visent à ralentir la transmission du virus, particulièrement active chez les 18-35 ans.

La nécessité de ces mesures fortes pour limiter la propagation du virus est comprise de tous.

Cependant, je tiens à vous faire part du sentiment d'incompréhension et d'injustice éprouvé par les commerçants de nos centres- villes.

En effet, les mesures appliquées aux commerces de proximité apparaissent inéquitables et fragilisent leur équilibre économique, déjà très affecté par les premières mesures de confinement. La fermeture des commerces de détails pénalise fortement ces commerçants indépendants au profit des grandes surfaces qui sont autorisées à travailler « normalement ».

De plus, la solution qui consiste à fermer les rayons « non essentiels » des grandes surfaces fait la part belle aux géants du ECommerce qui n'apportent rien à notre territoire (ni taxe, ni emploi, ni vie sociale) et pénalise encore plus le commerce de proximité sur le long terme en incitant les clients à se tourner vers ces géants du commerce en ligne.

Par ailleurs, la mesure de fermeture des commerces de détail risque d'anéantir les efforts faits par les élus locaux pour la redynamisation et la revitalisation de leurs centres- villes.

Le maintien de l'activité économique des commerces de détails (et de services qui fonctionnent sur rdv) du centre- ville me paraît essentiel dans ces temps difficiles et n'expose pas davantage l'utilisateur que dans une grande surface commerciale.

Je peux témoigner en ma qualité de Maire de la rigueur observée en matière du respect des gestes barrières et des précautions prises tant par les commerçants que par la clientèle.

Aussi je sollicite, Monsieur le Sous- Préfet votre attention en faveur de la réouverture des commerces de détail du centre- ville.



En effet, conformément aux déclarations du Président de la République, « une ré-évaluation en vue d'alléger certaines contraintes, en particulier sur les commerces » est possible après la période des 15 premiers jours de re-confinement.

D'ici là, je souhaite appuyer l'activation du plan spécial annoncé pour les commerçants, TPE, et indépendants, notamment pour que ceux-ci puissent être accompagnés dans leurs démarches de numérisation, afin de pouvoir assurer une continuité de leur activité auprès de leurs clientèles via ces outils. C'est une très bonne chose pour le moyen et le long terme, mais difficilement mobilisable dans l'urgence d'ici les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs la prise en charge jusqu'à 10 000 euros par mois de leur perte de chiffre d'affaires, nécessite des précisions pour son activation : auprès de qui doivent s'adresser les petits commerçants, artisans, ou indépendants ?

De même les mesures de trésorerie pour les charges et pour les loyers des prochaines semaines sont annoncées.

L'ensemble de ces aides nécessite d'être détaillées dans leurs modalités d'application pour s'assurer que les commerçants et artisans puissent y accéder.

La Chambre de Commerce et d'Industrie, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront-elles « réquisitionnées » pendant toute la période de confinement pour aider à l'activation du plan spécial ?

Je tenais à vous relayer la très vive inquiétude des commerçants et artisans locaux du centre-ville à laquelle je m'associe et espère que vous pourrez reconsidérer et alléger les contraintes concernant les commerces de détails et (services sur rdv) pour leur permettre de ré-ouvrir et travailler au même titre que les grandes surfaces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Danielle CORNET,
Conseillère Départementale
Maire de Pont-Château

cornet